

CONDITIONS DE VENTE

Les ventes aux enchères organisées par Huberty & Breyne Auction sont soumises aux présentes conditions. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées.

Définitions et garanties

Les mentions figurant au catalogue sont établies par Huberty & Breyne Auction et les experts, sous réserve des notifications, corrections et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Les dimensions, poids, estimations et couleur des reproductions ne sont données qu'à titre indicatif. L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restaurations, usures ou autres imperfections.

Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leurs possibles défauts et imperfections. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées. Un rapport de condition pourra être communiqué à titre indicatif et gracieux sur simple demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement et ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de Huberty & Breyne Auction et des experts.

Enchères

Les enchères suivent l'ordre du catalogue. Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de Huberty & Breyne Auction avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle.

Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut utiliser le formulaire prévu à cet effet.

Huberty & Breyne Auction se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. Dans

tous les cas, Huberty & Breyne Auction ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Paiement

La vente est faite au comptant et conduite en euros. Huberty & Breyne Auction rappelle que l'adjudicataire devra immédiatement s'acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire belge.

L'acheteur paiera à Huberty & Breyne Auction en sus du prix d'adjudication ou prix marteau, une commission d'adjudication de :

25 % TTC

Taux de TVA en vigueur 21%

Prix global = prix d'adjudication (prix au marteau) + commission d'adjudication.

Le droit de suite s'applique sur les œuvres à partir de deux mille euros (prix marteau), l'acquéreur devra payer en sus de l'adjudication des frais légaux :

4% pour la tranche du prix de vente jusqu'à 50.000 €.

3% pour la tranche du prix de vente comprise entre 50.000,01 € et 200.000 €.

1% pour la tranche du prix de vente comprise entre 200.000,01 € et 350.000 €.

0,5% pour la partie du prix de vente comprise entre 350.000,01 € et 500.000 €.

0,25% pour la tranche du prix de vente dépassant 500.000 €.

Toutefois, le montant maximum du droit de suite ne peut dépasser 12.500 € par œuvre d'art.

Pour tout renseignement concernant les œuvres assujetties au droit de suite, il sera possible à l'acquéreur de se renseigner auprès de Huberty & Breyne Auction avant la vente.

Les acquéreurs des lots marqués d'un astérisque (*) devront s'acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA, des droits et des taxes pour importation temporaire.

Exportation après la vente : La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d'une importation temporaire du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- en espèce dans la limite de la législation en vigueur

- par carte bancaire (sauf American Express) uniquement à la galerie

- par virement bancaire en euros aux coordonnées suivantes :

Banque ING
20 rue de la Régence
1000 Bruxelles
IBAN : BE41 3630 6636 4410

Défaut de paiement

À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 15 % du prix d'adjudication et un intérêt de retard de plein droit de 1% par mois. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère. Dans le cadre de la procédure de folle enchère, l'acheteur défaillant sera tenu de payer la différence de prix éventuelle ainsi que les frais et débours relatifs aux ventes nécessaires à la nouvelle adjudication du lot et ne pourra réclamer l'excédent s'il y en a.

Retrait des achats

Huberty & Breyne Auction ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité des sommes dues. Dès l'adjudication, les lots sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Les lots sont à retirer chez Huberty & Breyne Auction, 33 Place du Châtelain, 1050 Bruxelles, le lundi suivant la vente et du mardi au samedi de 11h à 18h. Les

lots vendus à Bruxelles pourront être intégrés à un transport groupé et gratuit vers Paris. Les lots seront alors à récupérer chez Huberty & Breyne Auction Paris, 91 rue Saint-Honoré, 75001 Paris du mercredi au samedi de 11h à 19h.

Huberty & Breyne Auction ne procédera à aucun envoi entre le vendredi 21 décembre 2018 et le jeudi 3 janvier 2019.

Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. Huberty & Breyne Auction décline toute responsabilité quant aux dommages. La manutention et le magasinage n'engagent pas la responsabilité de Huberty & Breyne Auction. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Propriété intellectuelle

La vente d'un lot n'emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

Compétence législative et juridictionnelle

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit belge. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de l'arrondissement de Bruxelles.

Huberty & Breyne Auction
33 Place du Châtelain
1050 Bruxelles

TVA : BE 0821 063 230
IBAN BE41 3630 6636 4410

+32 (0)2 893 90 30
contact@hubertybreyne.com
www.hubertybreyne.com